

De la gestion de la vallée de l'Ardèche

Bruno ACH, 1996

En 1995, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ardèche (SIVA)¹ était confronté à une triple crise : crise de reconnaissance des résultats obtenus (la qualité de l'eau s'était bien améliorée mais à un coût très élevé), peu ou pas de rencontres avec les administrations et les associations, absence de vision stratégique, le contrat de rivière arrivant à échéance. Deux préoccupations nous tenaillaient : comment passer d'une gestion de la rivière à une gestion de bassin ? Comment associer à la démarche les « non-élus » concernés par la gestion de l'eau et notamment les propriétaires riverains (agriculteurs ou industriels), les usagers de la rivière (professionnels du tourisme et des loisirs d'eau vive), les diverses associations à vocation culturelle et de protection de la nature ?

Alors, dans un document, le SIVA a rappelé aux élus ses réalisations et les a interpellés sur les enjeux à prendre en charge : quelle qualité de l'eau, quelle qualité de paysage veut-on ? Peut-on gérer de manière négociée les usages de l'eau, la sécurité face aux crues ?

Mais ce document ne suffisait pas. Il fallait aller voir les gens, les écouter pour savoir comment ils voyaient l'avenir de la vallée de l'Ardèche, comment ils voulaient s'y investir. Un audit patrimonial a donc démarré en décembre 1995 avec l'appui du département et de l'Agence de l'eau. Cela consiste à rencontrer l'ensemble des acteurs, dans un double but : connaître la nature de leurs besoins mais aussi les mobiliser par le fait même de solliciter leur expertise.

Par ailleurs, le SIVA a lié l'audit à une démarche plus classique, mise en œuvre par un bureau d'études chargé de réaliser des fiches-projet en rapport avec ce qu'aura déterminé l'audit. Pour nous, il est important que la mobilisation qui découle de l'audit puisse concrètement être traduite sur le terrain.

Aujourd'hui, les premiers effets de l'audit

Après des acteurs externes...

Les communes qui n'adhèrent pas au SIVA sont souvent des communes de l'amont du bassin, assez pauvres. Elles offrent de la qualité : eau potable, paysages et sécurité face aux crues. Mais cette offre n'est souvent pas reconnue par les communes de l'aval. Les maires des communes amont ont donc apprécié que les auditeurs leur demandent leur expertise sur la situation de l'eau.

D'autre part, il semble que les associations rencontrées par l'équipe d'audit se sentent mobilisées. Ainsi, nous avons reçu récemment une lettre du Président de la Fédération de Pêche de l'Ardèche, nous faisant part de sa volonté de travailler avec nous, suite à l'audit patrimonial et aux nouvelles orientations qui vont en découler.

¹ Le bassin de l'Ardèche se trouve au centre d'un triangle Lyon, le Puy, Montpellier. Le SIVA couvre 41 communes riveraines de l'Ardèche, rivière qui coule des Cévennes, aux abords de la Haute-Loire, jusqu'au Rhône, à la limite entre Gard et Ardèche. Il a été créé en 1982, les communes avaient alors décidé de se grouper pour mettre en œuvre un contrat de rivière, dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et de développer le tourisme-pêche dans la région.

Par rapport aux élus du syndicat...

Un exemple lié à la maîtrise du débit de la rivière en été : au sein du SIVA, on ne voyait pas trop comment réguler le niveau d'eau en été, qui dépend d'un barrage en amont, géré par le département. Au cours d'une réunion à ce sujet, un maire est intervenu en disant que ce qui l'intéressait ce n'est pas le barrage, mais les béalières. Ces canaux, qui étaient entretenus de manière fine par les agriculteurs, permettaient, outre l'irrigation de tout le territoire, de filtrer l'eau, d'avoir plus d'eau dans la rivière en période sèche et apparemment de diminuer un peu les pics de crues.

Cette gestion fine des béalières, qui a aujourd'hui quasiment disparu, a surgi au cœur du débat. Il a alors été précisé que ce sujet était un des points importants du rapport d'audit réalisé auprès des acteurs locaux. La discussion, qui aurait pu rester uniquement technique (régulation du débit par le barrage) s'est ainsi portée sur la dimension humaine : les béalières, comme point d'entrée à une approche territoriale de l'eau. L'eau, loin d'être un facteur de contraintes, devient alors vecteur de convivialité. Et c'est bien l'audit, en rendant explicite ce qui était jusque-là du domaine de l'implicite, qui a légitimé le débat sur ce sujet.

Aujourd'hui, alors que l'audit se termine, la situation est un peu particulière. Nous avons réuni les conditions favorables à une rencontre entre les différents acteurs. Les élus du SIVA ont pris conscience de la position intermédiaire du Syndicat, entre deux niveaux (local et global) où émergent des demandes très diverses. C'est véritablement une nouvelle gestion de l'eau qui reste aujourd'hui à construire pour le Bassin de l'Ardèche. Les autres expériences de gestion patrimoniale nous donneront sûrement des pistes de réflexion très utiles.